Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260515-2026_54-DE

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Séance du 30 avril 2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 27 | 23 | 27 |

| Vote |
|---|
| Pour : 27 |
| Contre : / |
| Abstention : / |

| N° de la délibération |
|---|
| 2026-54 |

L'an 2026, le 30 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 24 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 24 avril 2026

**Présents (23)** : Christian TROADEC, Président

**Mmes** : Isabelle BOULZENNEC, Marie-Laure CLOAREC, Alexandra FRAYSSE, Hélène GUILLEMOT, Marie-Christine JAOUEN, Anne-Marie KERDRAON, Annie LE GUEN, Isabelle LE LEON, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Murielle SANQUER

**MM** : Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Didier GOUBIL, Cédric LE MOROUX, Xavier PERCHEC, Claude PRIGENT, Rémi ROLLAND, Mickael THOMAS, Patrick URIEN

**Absent(s) ayant donné procuration (4) :** Isabelle AUFFRET à Hélène GUILLEMOT, Patrice LE DU à Christian TROADEC, Jean-Yves NICOLAS à Isabelle LE LEON, Aurore GINOUVES à Patrick URIEN

**Absents:** /

**A été nommé secrétaire** : Daniel COTTEN

## D 2026-54 Désignation de représentants de Poher Communauté au Pacte Territorial France Rénov'(Habitat)

**Vu** la convention signée le 05 mai 2025 ;

**Vu** la délibération n°2024-34 relative aux clauses-types des conventions du Pacte Territorial – France Rénov' (PIG) ;

Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov', il convient de procéder à la désignation des représentants de Poher Communauté appelés à siéger au sein du Comité de Pilotage (COPIL).

Conformément aux dispositions prévues dans la convention, le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an à l'initiative du Président de Poher Communauté. Il est chargé de vérifier l'atteinte des objectifs fixés, le bon déroulement de la conduite de l'opération et peut proposer d'adapter certaines actions, dans le respect des objectifs de la convention du Pacte Territorial.

Le comité de pilotage est notamment composé du Président, de la Vice-Présidente en charge des questions liées à l'habitat, de quatre élus communautaires, d'un représentant local de l'État ainsi que des partenaires institutionnels concernés.

Il appartient donc au Conseil communautaire de désigner les quatre élus communautaires amenés à siéger au sein de cette instance.

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260515-2026_54-DE

Par exception et par un vote à l'unanimité des membres du conseil, il pourra être décidé de ne pas procéder aux désignations par le biais d'un scrutin secret, en l'absence de disposition législative ou réglementaire contraire (application de l'article L. 2121-21 du CGCT – réponse ministérielle en date du 06/01/2022 à la question écrite n°25696). L'article L. 5711-1 du CGCT précise ainsi que l'organe délibérant peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à la désignation de ses délégués.

**La mise en œuvre de cette dérogation nécessite un vote préalable unanime favorable à un vote à main levée du conseil communautaire.**

Il est donc proposé au Conseil communautaire de désigner 4 délégués.

Le Conseil communautaire :

- **Désigne** les élus nommés pour représenter Poher Communauté au sein du Comité de Pilotage du Pacte Territorial France Rénov' (Habitat) ;
- **Autorise** le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire désignent à main levée les représentants au Pacte Territorial France Rénov'(Habitat) tel que présenté ci-dessous :**

| | *Titulaires* | *Commune* |
|---|---|---|
| | ***Le président*** | Christian TROADEC |
| | ***Le vice-président chargé de l'habitat*** | Patrick URIEN |
| Mme | Isabelle LE LEON | CARHAIX |
| M. | Daniel COTTEN | CARHAIX |
| Mme | Murielle SANQUER | PLOUNEVEZEL |
| Mme | Sophie LEVENEZ | TREFFRIN |

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 05/05/2026
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

